

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Le vingt septembre deux mille vingt quatre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2024

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : COUSSEAU Stéphanie à BOIBELET Elsa, NEBOUT Franck à VERGNION Philippe, MOUNIER Marlène à CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric à DECELLE Guy.

Excusé(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BOIBELET AVRIL Elsa

N° 2024 06 01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 31/07/2024

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu du Conseil Municipal, séance du 31 juillet 2024, qui leur a été auparavant adressé par mail.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

D'approuver le compte rendu de la réunion du 31 juillet 2024.

Vote : **Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 30 septembre 2024,

*La secrétaire de séance,
Elsa BOIBELET AVRIL*

*Le Maire,
Guy DECELLE*



Certifié exécutoire : 01 OCT. 2024
par publication ou notification du 01 OCT. 2024
et transmission en Préfecture du 01 OCT. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.